



Retrait du permis sans preuve que je roulais

Par **nicokawa68**, le **15/10/2015** à **03:47**

Bonjour,
Voilà mon histoire, j'ai été convoqué à la gendarmerie pour une vieille histoire de stupefiant au volant pris sur le fait, aucun recours possible, breffff j'y vais, l'audition ce passe bien, je leur donne le papier qu'il leur fallait pour retrouver le garage qui avait mon ancien véhicule, et là une gendarme qui faisait les 100 pas dans les locaux viens nous voir et demande quel est le sujet de ma présence, sa collègue lui énonce le pourquoi de ma présence (pour être avertie que mon ancien véhicule allait être détruit suite au jugement de conduite sous stupéfiant) et de là la gendarme qui venait ce renseigner sur ma présence me dit que j'ai une odeur de cannabis et de là un autre est venu me gratter leur test sur la langue qui sait révéler positif car consommation la veille, sans avoir le temps de dire $1+1=11$ j'étais à l'hôpital pour la prise de sang, puis a suivis la perquisition de mon domicile puis celui de mon véhicule tout cela en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, du coup retrait du permis et moins de 5 grammes trouver chez moi.
Mes questions:
1- Ont-ils le droit de me retirer mon permis alors que je n'étais pas au volant et qu'ils n'ont aucune preuve que je roulais? (en fait un ami ma chercher pour tester la twingo de ma copine puis ma déposer et est revenu avec ma voiture pour qu'on puisse chercher ce qu'il fallait pour retaper la twingo mais en me voyant partir dans le panier à salade il est partie à pied pour aller récupérer sa voiture et es rentrer chez lui car positif au thc surement lui aussi).
2- Ont-ils le droit de perquisitionner ainsi ? car du coup je vais prendre pour ce qu'ils ont trouver chez moi aussi.
Tout conseils ou renseignement serait fortement appréciable car je vais sûrement bientôt être convoqué pour ma déposition une fois les résultats sanguins reçus.
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **15/10/2015** à **07:19**

Bonjour,
Je suppose que vous ne vous êtes pas rendu à cette convocation à pied ? donc,

les gendarmes vous ont vu descendre de voiture, côté conducteur ? Dans ce cas, rien à redire sauf que, dans votre situation 'état de récidive) vous avez tout intérêt à prendre un avocat.

Par **Lag0**, le **15/10/2015 à 07:53**

Bonjour Tisuisse,rnD'après les explications de nicokawa68, certes un peu confuses, c'est un ami qui l'a véhiculé...

Par **nicokawa68**, le **15/10/2015 à 12:40**

Bonjour Lag0 et Tisuisse, effectivement je me suis fait déposer a la gendarmerie,et oui je sais que pour le bien de ce jugement un avocat ne sera pas de trop mais pour cela je doit attendre le nom des avocats commis d'office car pas les moyens, au minimum cela me coulerais 1200euros qui peut aller jusqu'a 3000 euros.

Par **Tisuisse**, le **16/10/2015 à 09:26**

Un avocat commis d'office n'est pas forcément un avocat gratuit. En effet, si vous ne bénéficiez pas de l'aide juridictionnelle, l'avocat commis d'office peut très bien accepter de prendre votre affaire mais contre rémunération + ses frais.

Par **alterego**, le **16/10/2015 à 10:13**

Bonjour,rnrnRien que de lire "1+1=11" devrait dissuader de consommer cette m.... dont vous êtes dépendant ! rnrn"Mes questions § 1." Vous avez conduit ou pas, ce n'est pas nous qu'il faut convaincre mais le Procureur de la République et le Juge. Une autre paire de manches.rnrnSi le rapport de Gendarmerie fait état d'une conduite, je n'imagine pas une seconde la justice vous croire et votre avocat la convaincre tant votre crédibilité semble avoir déjà été mise à mal à diverses reprises (antécédents). Essayez plutôt de montrer que vous voulez sortir de votre addiction et apportez en médicalement la preuve.rnrnRaisonner comme vous ou vous faire croire au Père Noël ne serait pas vous rendre service. Désolé.rnrnCordialement

Par **nicokawa68**, le **16/10/2015 à 11:25**

Hello rnrn@ Tisuisse , ok merci je ne savais pas que les commis d'office pouvais etre facturer.rnrn@ alterego , humour ça vous dit quelque chose???? ce n'est pas parce-que je suis dans la m**** que je doit ne plus rire, c'était pour votre information une célèbre réplique du grand JCVD.rnD'autre part vous devez être dans les forces de l'ordres vous aussi pour avoir

cette logique imparable qu'un fumeur est forcément dépendant.
Pour votre question, non je n'est pas conduit c'est citer ci-dessus, le rapport de gendarmerie fait état de conduite sous stup alors que le test a été fait sur une chaise dans leurs locaux, ou est la conduite a ce moment????
Et c'est grâce a mes antécédents comme vous dites que je sais que l'accusateur doit prouver ce qu'il avance au tribunal donc que je roulais, si toute fois ma version est plausible aussi.
Déclarer innocent jusqu'à preuve du contraire, ils n'ont aucune preuve que je roulais, vu que je roulais pas.
Et oui chaque début de mois quand la paye tombera j'irais faire des examens pour prouver ma bonne fois jusqu'au jugement.
Et comme je l'ai préciser sur un autre forum je suis ici pour des conseils pas pour que les amis des FDO me disent que je suis dans la m*****
Si je demande un stylo bleu ne viens pas avec un rouge.
Merci et bonne journée

Par **Lag0**, le **16/10/2015** à **11:48**

[citation]D'autre part vous devez être dans les forces de l'ordres vous aussi pour avoir cette logique imparable qu'un fumeur est forcément dépendant. [/citation]
Bonjour,
C'est avant tout les professionnels de la santé qui parlent de dépendance au cannabis. La dépendance au cannabis serait d'ailleurs une dépendance psychologique et non physique...

Par **nicokawa68**, le **16/10/2015** à **12:07**

Tout comme l'alcool et le tabac, comme vous dites c'est psychologique donc celui qui veut arrêter arrête, je n'est jamais éprouver de dépendance que ce soit sur le cannabis ou le tabac, aucun mal a arrêter mais aucun mal a m'en refaire un lors de soirée festive.

Par **Lag0**, le **16/10/2015** à **13:24**

Non, justement, la dépendance à l'alcool, elle, est physique et non psychologique.
Il y a une grande différence.
Dans le cas de la dépendance physique, c'est le corps qui souffre du manque, c'est lui qui a besoin de sa dose pour continuer de fonctionner.
Dans le cas du cannabis, la dépendance serait purement psychologique, le corps pourrait se passer du produit mais c'est le cerveau qui en réclame. Le manque se traduirait par des difficultés pour dormir, une certaine irritabilité, un sentiment de mal-être, une grande tension nerveuse.